

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec:

Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) est l'ordre professionnel qui encadre l'exercice exclusif de toutes branches de la chimie pure ou appliquée, y compris la biochimie, sauf exception. L'OCQ a pour mission d'assurer la protection du public en surveillant la compétence de ses membres et la qualité de l'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. En vertu de la loi, il est obligatoire d'être membre de l'OCQ pour exercer à titre de chimiste ou de biochimiste au Québec.